



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE
DU 13 septembre 2017**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	50
Présents et représentés	:	66
Votants	:	66

Le mercredi 13 septembre 2017, le Conseil communautaire extraordinaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 07 septembre 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mm. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Fabienne GERARD donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS
M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Brigitte PUECH
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à M. Paul RAYMOND
M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
M. Frédéric DURO présent jusqu'à 22 h 30 donne pouvoir à M. Franck GAUDART
Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
Mme. Elisabeth PHILIPOTEAU donne pouvoir à M. Pierre OLLIER
Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
M. Stéphane BAZILE donne pouvoir à M. Christian LECLERC
Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à Mme. Caroline FOUCAULT
M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Jean-Paul BENEYTOU

Soit 51 délégués présents et 65 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

- Départ à 22h30 de M. Frédéric Duro qui donne pouvoir à M. Franck GAUDART,
- Départ à 23h00 de M. Jacques LEPELTIER sans pouvoir.

Soit 50 délégués présents et 66 délégués présents et représentés au moment du vote du point 1 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY POUR ACCUEILLIR L'EXPOSITION UNIVERSELLE "GRAND PARIS EXPO FRANCE 2025"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, DIT son enthousiasme et sa pleine motivation à l'accueil en Essonne sur la Communauté Paris-Saclay, et, en particulier, les villes de Gif-sur-Yvette, d'Orsay et de Saclay du village global de l'Exposition Universelle en 2025 dans le cadre de la candidature de la France ;
- ACTE le formidable enjeu de développement et de partenariats scientifiques, culturels et économiques que représente l'Exposition universelle à Paris-Saclay pour le territoire, notamment au regard du thème de l'Exposition : « la connaissance à partager, la planète à protéger » ;
- PREND ACTE de la volonté du GIP et de l'association EXPOFRANCE 2025 d'inscrire pleinement le projet d'Exposition dans l'esprit de l'aménagement du plateau de Saclay, de la vocation des aménagements qui seront réalisés - pour la durée de l'Exposition et au-delà - tournée vers la diffusion du savoir scientifique en lien avec le formidable potentiel académique du territoire et du fait que ces infrastructures permettront l'accueil de congrès et d'expositions très innovants dotés des meilleures possibilités offertes par le développement de nouvelles technologies ;
- EXIGE la préservation stricte de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) et du corridor écologique, et l'engagement que l'ensemble du site proposé se situe en dehors de ceux-ci ;
- RAPPELLE que la candidature de Paris-Saclay s'appuie sur des exigences fortes en matière de développement durable dans l'aménagement du campus urbain (énergies renouvelables, construction HQE, mobilité propre, partagée et innovante, économie circulaire...);
- S'ENGAGE, aux côtés du Conseil départemental de l'Essonne et des partenaires, à un financement allant de 35 à 67 M€ des collectivités territoriales et établissements publics du territoire. Cet engagement est forfaitaire et son niveau précis dépendra des choix d'aménagement retenus une fois la candidature de la France choisie par le BIE. Ce financement correspond aux engagements financiers qui s'inscriront dans le cadre des programmes de ZAC prévus. Il concernera les ouvrages à vocation pérenne pour le territoire (traversée de la N118 par exemple) dans le cadre de l'héritage de l'Exposition ;
- DIT qu'en dehors de cette participation, dont la clé de répartition entre les collectivités engagées sera déterminée ultérieurement, la Communauté Paris-Saclay ne contribuera pas au financement de l'Exposition Universelle ;
- PRECISE que le Conseil départemental de l'Essonne confirmera son engagement à réaliser l'ensemble des infrastructures routières prévues sous sa maîtrise d'ouvrage au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et dans les conditions de financement d'ores et déjà contractualisées avec la Région et l'Etat.
- DIT que le projet d'Exposition universelle n'obèrera pas les projets propres portés par la Communauté Paris-Saclay engagés ou à venir dans le cadre du projet de territoire ;
- SOUHAITE que le territoire Paris-Saclay, au travers de la Communauté Paris-Saclay et du Département de l'Essonne, intègre le GIP Expo France 2025 et l'association ExpoFrance 2025 afin que Paris-Saclay soit partie prenante aux échanges et à la construction du site portant la candidature de la France, contribue à préciser le projet et participe à sa promotion ;

- DEMANDE, d'un commun accord avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, que l'emplacement de l'Exposition universelle bénéficie d'une procédure d'aménagement spécifique de type ZAC afin de pouvoir établir avec exactitude les impacts urbains, fonciers, environnementaux, financiers et juridiques de ladite Exposition universelle et, ce faisant, de revoir les limites de la ZAC de Moulon et de celle en actuelle préfiguration sur le quartier de Corbeville à Orsay/Saclay ;
- DEMANDE que l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay soit l'aménageur de la zone concernée par l'Exposition universelle pour veiller à l'étroite imbrication de l'Exposition avec les grands principes d'aménagement du plateau de Saclay ;
- PRECISE que le périmètre du projet d'exposition universelle s'inscrira strictement dans celui d'ores et déjà ouvert à l'aménagement et l'urbanisation dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) voté par le conseil d'administration de l'EPPS en 2011 ;
- S'ENGAGE, dans la poursuite des objectifs actuels, au respect des équilibres activités/logements, à travers la programmation d'une offre de logement conforme aux orientations des ZAC ;
- DEMANDE que la Communauté Paris-Saclay et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay valident tout cahier des charges ayant trait à la réalisation d'équipements à vocation pérenne sur le territoire ;
- DIT que la Communauté Paris-Saclay, en lien avec le Conseil Départemental de l'Essonne, l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, l'Association ExpoFrance et la future société organisatrice de l'exposition, associera les acteurs du territoire pour co-construire le projet d'Exposition universelle, dès remise du dossier de candidature de la France. Les habitants, les associations, les entreprises, les scolaires, les étudiants, les chercheurs, les collectivités et le conseil de développement seront mobilisés pour contribuer à différents volets de cette manifestation (programmation culturelle et scientifique sur le site du village global, qualité environnementale de l'organisation, programmation du Off sur le territoire) ;
- DIT que cette co-construction sera organisée par étapes de 2017 à 2025 pour contribuer dans un premier temps à nourrir le projet présenté aux membres du Bureau International des Expositions au cours de l'année 2018, puis, dans le cas où la France serait retenue, pour contribuer à l'organisation et la programmation de l'Exposition Universelle 2025 ;
- RAPPELLE que le projet d'Exposition universelle devra prévoir un programme précis de reconversion pour les équipements à vocation pérenne dans le cadre du projet de campus universel.

9 VOTES CONTRE : M. Gilles GOBRON, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, M. Thomas JOLY, Mme Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT, M. Patrice GILBON

5 ABSTENTIONS : M. Christian LECLERC, Mme Patricia LECLERCQ, Mme Michèle VIALA, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Pierre-Alexandre MOURET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est consultable au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57/69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 15 SEP. 2017

Le Président,

Michel BOURNAT

